Ville de CLEDER

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

CCTP

**Objet de la Consultation**

FOURNITURE ET INSTALLATION DE VESTIAIRES

SPORTIFS DE TYPE CONSTRUCTION MODULAIRE

Maître d’ouvrage :

Commune de CLEDER

1. **Disposition générales :**

**1-1 Contexte :**

Le programme des travaux comprend les travaux de construction d’un bâtiment de type modulaire préfabriqué pour la réalisation de vestiaires sportifs de catégorie 6 (livraison clé en main)

La Commune de CLEDER est propriétaire du terrain et maître d’ouvrage de l’opération

L’entrepreneur soumissionnaire doit présenter une offre de prix à caractère global et forfaitaire

Les locaux ne seront réceptionnés qu’après avoir rassemblé tous les documents obligatoires et levé toutes les réserves.

Le bâtiment sera livré propre

Hauteur sous plafond minimale de 2,50m

**1-2 Objet des travaux :**

Construction d’un bâtiment de type modulaire destiné à des vestiaires sportifs

**1-3 Etendue des Ouvrages**

Locaux et surfaces minimales à respecter :

* 2 vestiaires joueurs de 20m² avec douches comprenant 6 pommes
* 2 WC à l’anglaise avec lave mains
* 1 vestiaire arbitres de 10 m² avec WC et lave mains
* 1 douche arbitres
* 1 local technique 3/4 m²

Etude et réalisation des ensembles suivants :

* L’implantation et piquetage des ouvrages
* La protection des ouvrages existants
* Le nettoyage, le chargement et l’évacuation des gravois
* Les fournitures et les prestations annexes ou complémentaires indispensables pour une exécution complète des ouvrages aux normes françaises et D.T.U. en vigueur
* La sécurisation du chantier
* L’alarme incendie de type4
* Longrines ou fondation et dalles
* Les raccordements aux réseaux
* Les murs périphériques
* Bardage
* La couverture
* Les plafonds
* Les menuiseries extérieures
* Les cloisons
* Les revêtements muraux y compris et sols
* Les menuiseries intérieures
* L’installation électrique complète y compris les appareils spécifiques à chaque local
* Le chauffage électrique avec programmation
* La VMC
* L’installation de plomberie
* Les équipements et mobiliers intérieurs pour les WC , les douches , les vestiaires
* Le mobilier

Il est stipulé qu’aucun supplément de son prix ne pourra être accordé ultérieurement du fait que les renseignements dont l’entrepreneur s’était entouré étaient inexacts ou incomplets

1. **DESCRIPTION DES OUVRAGES**

**2-1 Obligations particulières de l’entreprise :**

Les installations de chantier et protections : l’enceinte du chantier sera clôturée à l’aide de barrières et maintenue fermée pendant toute la réalisation des travaux, Le projet de construction est situé dans l’emprise du plateau sportif, il ne devra pas perturber la pratique des activités des clubs.

L’attention de l’entrepreneur et attirée sur la présence des différents réseaux, celui devra prendre contact avec chaque concessionnaire qui lui donnera toutes les indications nécessaires.

Le personnel doit avoir reçu toutes les qualifications rendues nécessaire pour exécuter le travail demandé

Avant la remise du DGD l’entreprise restituera un D.O.E. pour l’ensemble de sa prestation ainsi que les plans de recollement de l’ensemble des réseaux et ouvrages exécutés.

Les travaux de branchement seront assurés par l’entreprise en accord avec les différents concessionnaires, compte tenu des autorisations d’accès aux réseaux existants.

* **2-1-1 Documents Techniques Unifiés (D.T.U.)**

L’entrepreneur a l’obligation de vérifier toutes les indications des documents du dossier de consultation et s’assurer qu’elles sont exactes, suffisantes et concordantes, s’être entouré de tous les renseignements complémentaires éventuels auprès du maître d’œuvre et pris tous renseignements utiles auprès des services publics ou de caractère public :

* + Commune
	+ ERDF
	+ France Télécom
	+ Service des Eaux
	+ Etc…..
* **2-1-2 Normes Françaises :**
	+ Normes homologuées
	+ Normes Fédération Française de Football
	+ Normes ERP
* **2-1-3 Normes techniques et documents contractuels**
	+ Code des Marché publics ( décret 2016-360 du 25 mars 2016)
	+ Code de la Construction et de l’habitation
	+ Code de l’urbanisme
	+ Code du Travail
	+ Règles de sécurité incendie
	+ CCAG
	+ CCAP
	+ CCTG
	+ CCTP

Applicables aux travaux du présent marché

* + Les observations ou avis des services consultés dans le cadre des procédures administratives règlementaires.
	+ Les prescriptions particulières édictées localement
	+ Les normes applicables à la réalisation du présent marché et qui ne sont pas nommément précisées sont réputées être connues par l’entreprise mandataire.
* **2-1-4 Autres documents :**
	+ Règlement sanitaires départemental
	+ Les arrêtés préfectoraux et municipaux

Les entreprises devront pouvoir justifier des qualifications correspondant aux travaux à réaliser. L’entreprise qui ne pourra fournir les certificats correspondants verra son marché annulé à ses torts exclusifs

**2-2 TRAVAUX**

**2-2-1 VRD + fondations :**

Du fait du type de construction non traditionnelle faisant l’objet du marché, si les fondations doivent être particulières, communique au MO l’étude béton armée afférente.

* + **Fondation – Longrines Dalles :**

Selon le procédé constructif retenu, réalisation de fondations, dalles ou longrines conformes aux prescriptions DTU concernant la composition des bétons et le ferraillage et selon les plans retenus.

Le niveau fini des modules ou de la construction devra être au plus près du terrain naturel pour des raisons d’accès des PMR

* + **Raccordement aux réseaux**

Pour les eaux usées et l’eau potable, le raccordement sur réseaux comprend la pose des canalisations dans les fouilles correctement réalisées et des regards en périphérie du bâtiment

Le dimensionnement des canalisations doit être conforme aux règles en vigueur.

Le raccordement de la canalisation d’eaux pluviales en PEHD se fera dans un regard judicieusement disposé.

Les raccordements électriques et télécommunication seront conforme aux exigence des fournisseurs.

* **2-2 Bâtiment :**
	+ **Ossature** :

 acier galvanisé

* + **Panneaux muraux** :

Face extérieure : tôle galvanisée RAL à définir – isolation 80mm minimum laine de roche

Face intérieure : tôle galvanisée lisse

Cloisons intérieures : 2 face lisses 50mm laine de roche

* + **Plafond toiture :**

Isolation 200mm minimum laine de verre

Toiture : tôle acier galvanisé

Habillage plafond : bac acier microperforé

* + **Plancher :**

Plancher avec surcharge 230kg/m²

Isolation 80+80 polysthyrène

Revêtement de sol PVC anti glissant dans les douches

* + **Ouvertures :**

4 portes alu 930 pleines

4 portes alu blanc 930 intérieures accès douches et WC

2 fenêtres hautes 2000x500 double vitrage coulissant

* + **Equipement électrique :**

1 tableau électrique général

5 fluos doubles à grilles sur commande télérupteujrs

4 hublots étanches sur interrupteur simple allumage

2 extracteurs vortice 90m3/h

6 pc et une alarme Type 4

4 convecteurs 1500W

4 blocs secours sur télécommande avec bloc d’ambiance.

* + **Equipement Plomberie**

3 WC à l’anglaise dont 1 aux normes PMR avec barre de relevage

1 douche avec bas 80x80 et rideau

3 lave mains avec mitigeurs

3 urinoirs

2 douches collectives 6 points avec presto

2 BEC 500l

1. **DOCUMENTATION RAPPORTES AU DOSSIER DE CONSULTATION**

L’entrepreneur fournira dans son mémoire technique tout document nécessaire à la parfaite compréhension de l’offre technico-économique soumise ( plans, schémas, fiches techniques etc…)

1. **NORMES ET TEXTES REGLEMENTAIRES**

**Principaux textes à considérer – Normes et textes généraux**

Afin de prévoir une installation conforme en tout point à la réglementation en vigueur et aux règles de l’art, l’Entrepreneur est tenu de se conformer aux lois, aux textes réglementaires, arrêtés, décrets et additifs en vigueur à la date de la soumission ainsi qu’aux Documents Techniques Unifiés et aux règles de l’art.

Nota

La liste de documents cités à la présente section n’est pas limitative et elle inclut implicitement tous documents d’ordre réglementaire applicables aux travaux du présent marché. Une attention particulière sera apportée au respect de textes :

* Normes Française P (bâtiment), C(électricité) documents techniques unifiés (D.T.U.)
* Documents du CSTB, documents de l’U.T.E., recommandations techniques d’ERDF
* Normes homologuées
* Normes Fédération Française de Football
* Normes ERP
* Code des marchés publics
* Code Civil
* Code de la Construction
* Code de l’Urbanisme
* Code du Travail
* Règles de sécurité Incendie
* CCAG
* CCAP
* CCTG
* CCTP
* Règlement sanitaire départemental
* Arrêtés préfectoraux et municipaux

L’entrepreneur Le Maître d’Ouvrage

Lu et accepté le Maire de CLEDER

Date , cachet et signature